

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 mai 2025

Affichée le :

5 mai 2025

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 20

Présents : 15

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 0

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Christelle MOUGIN, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Pascal RENAUD, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER.

M. Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.37

**Rétrocession des équipements communs de la parcelle AB n°524 dans le
domaine public communal**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 14 mai 2025**

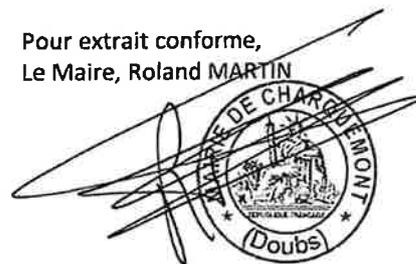
Publiée le 14 mai 2025

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Maxime HERBELIN de rétrocéder la parcelle cadastrée section AB n°524 dans le domaine public communal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession des équipements communs de la parcelle cadastrée section AB n°524, « lotissement Frésard », propriété de Monsieur Maxime HERBELIN, dans le domaine public communal.
- Accepte cette rétrocession à l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-2125 01274-2 025 05 12-2025_37-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 mai 2025

Affichée le :

5 mai 2025

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 20

Présents : 15

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 0

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Christelle MOUGIN, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Pascal RENAUD, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER.

M. Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.38

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le PNRDH et le SYDED pour la solarisation des bâtiments publics

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 14 mai 2025***

Publiée le 14 mai 2025

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est de lancer une dynamique collective sur le territoire du Parc pour accélérer la solarisation des bâtiments publics afin de répondre à deux objectifs :

- Développer la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en valorisant le patrimoine public,
- Être exemplaire auprès de la population et des acteurs du territoire.

Pour cela, le Parc travaille depuis deux ans sur le montage d'une action collective à destination des communes et leurs groupements en partenariat avec le SYDED.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'AMI est destiné aux communes et aux EPCI du PNRDH. C'est une démarche collective et expérimentale permettant d'accélérer la production solaire sur le patrimoine public. La démarche prévoit plusieurs phases pour la commune :

- Etude d'opportunité financée par l'EPCI et réalisée par le SYDED. Une solution en tiers-investissement pourra être proposée par la suite, en fonction des intérêts de chacun et des résultats des études d'opportunité.
- Constitution d'un groupement de commandes pour deux marchés (étude structure et marché de travaux). Le groupement de commandes à venir est à destination des collectivités souhaitant investir en propre dans leurs installations photovoltaïques.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20250512-2025_38-DE

La commune souhaite proposer les bâtiments suivants à l'AMI :

- Maison des Services
- Eglise
- Salle des Fêtes
- Tribunes et vestiaires du stade
- Salle Jeanne d'Arc

Considérant l'intérêt pour la Commune de participer à la démarche collective pour l'équipement photovoltaïque de ses toitures de bâtiments publics, proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger,

Monsieur le Maire souligne qu'un projet de solarisation est actuellement en cours dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de désigner Messieurs Bertrand LOUVET et Christophe JANIN en tant que référents pour la démarche,
- de fournir les informations nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération,
- d'engager la commune à aller au bout de la démarche si les conditions technico-économiques le permettent.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables,

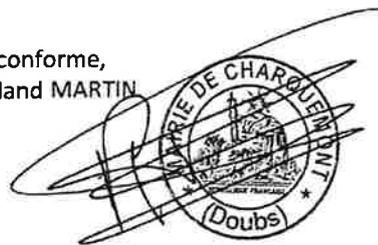
Vu la délibération n°2023.69 adoptant le principe de définir et mettre en œuvre des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Charge le Maire de notifier la présente délibération :

- au Parc naturel régional du Doubs Horloger
- à la Communauté de Communes du Pays de Maiche

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/05/2025

Application agréée F-legalite.com

99_DE-025-212501274-20250512-2025_08-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
5 mai 2025

Affichée le :
5 mai 2025

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 20
Présents : 15
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 0

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe
MERCIER, Mme Christelle MOUGIN, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT,
Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Pascal RENAUD, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER.

M. Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.39

**Subvention exceptionnelle à l'école maternelle dans le cadre du projet de
lecture-écriture « Livre élu »**

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 14 mai 2025***

Publiée le 14 mai 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 432 € à l'école maternelle dans le cadre du projet de lecture/écriture « Livre élu ».

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 14/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20250512-2025_39-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

5 mai 2025

Affichée le :

5 mai 2025

Nombre de conseillers

municipaux :

En exercice : 20

Présents : 15

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 0

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, Mme Christelle MOUGIN, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Pascal RENAUD, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER.

M. Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.40

Projet touristique privé à la Combe St-Pierre et demande d'acquisition de terrain communal

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 14 mai 2025**

Publiée le 14 mai 2025

Madame et Monsieur Thomas FRANTZ ont présenté aux élus un projet de création de 5 ou 6 chalets de vacances à la Combe St Pierre. L'objectif est de créer des logements de tourisme à proximité de la station et participer au développement touristique de la commune et du secteur.

Une surface de 50 ares, hors chemin d'accès, est sollicitée dans le cadre de cet aménagement.

Suite à une visite sur site samedi 10 mai, le terrain retenu pour ce projet se situe sur le terrain communal cadastré section C n°202, à la Combe St Pierre.

Cet exposé entendu,

Vu l'intérêt notable que présente cet aménagement pour le développement touristique et économique de Charquemont et du secteur,

Vu que l'implantation choisie à la Combe St-Pierre, à proximité de la station, est particulièrement adaptée à cette activité touristique et au développement touristique,

Vu le prix des terrains en zone artisanale voté par la CCPM (15 euros le m²),

Le conseil municipal avec 14 voix pour (Mme Géraldine FRANTZ ayant quitté la séance et n'ayant pas pris part au vote) :

- donne un accord de principe pour la vente de terrain communal d'une surface d'environ 50 ares dans le cadre de ce projet, à Madame et Monsieur Thomas FRANTZ.
- propose le tarif de 15 euros le m² au vu de l'intérêt économique et touristique du terrain et afin de se conformer aux tarifs pratiqués par la CCPM,

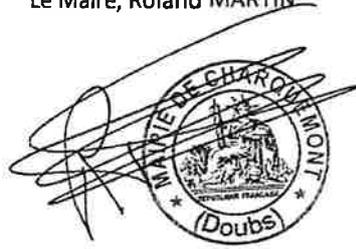
REÇU EN PREFECTURE

Le 14/05/2025

Application agréée E.legalite.com

- dit que le chemin d'accès et la mise en service des différents réseaux seront à charge des acheteurs,
- dit que les frais de notaire seront à charge des acheteurs,
- dit que les frais de géomètre seront à la charge de la commune,
- dit que les formalités définitives de la vente seront définies dès détermination exacte de la surface cédée et de l'accord des propriétaires sur les décisions issues de cette présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2025

Application agréée: e.legalite.com

99_DE-025-212501274-20250512-2025_40-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mai à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :
5 mai 2025

Affichée le :
5 mai 2025

**Nombre de conseillers
municipaux :**
En exercice : 20
Présents : 15
Absents : 5
Ayant donné pouvoir : 0

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,
M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.
M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe
MERCIER, Mme Christelle MOUGIN, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT,
Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Anne MAIRE, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Pascal RENAUD, Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. Antoine PETIT.

Absents :

M. François JACQUOT, M. Charles ALBER.

M. Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025.41

Mise à disposition de terrain communal pour installation de ruches

Le conseil municipal à l'unanimité est favorable à l'unanimité à la mise à disposition à M. Guy LARCON, du terrain cadastré section B 73 « Les Vies de Damprichard » pour y installer des ruches. Une convention formalisera cette mise à disposition.

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 14 mai 2025***

Publiée le 14 mai 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 14/05/2025

Application agréée E.legalite.com

93_DE-025-2125 01274-2 025 0512-2 025_41-0E